

Assurance-maladie : dès 10% d'augmentation de prime les assurés envisagent de changer

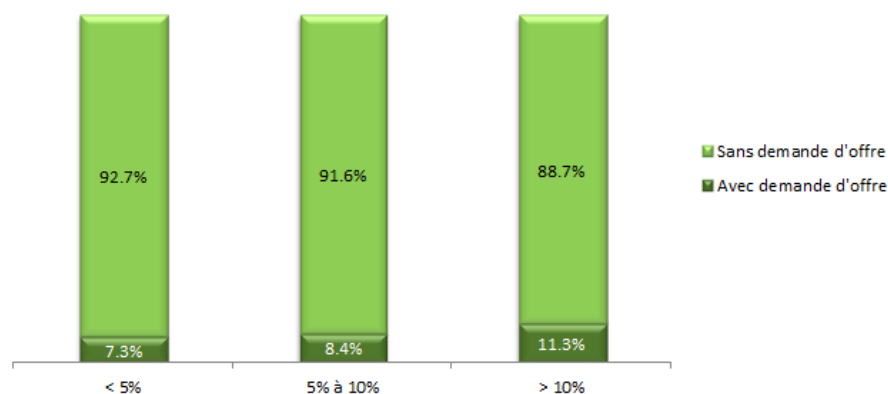
A partir de quel pourcentage de hausse de prime les assurés font-ils la démarche de demander une offre dans l'optique de changer d'assurance-maladie ? À combien doit s'élever l'économie sur les primes envisageable pour que les assurés demandent une offre en ligne ? bonus.ch a mené l'enquête...

bonus.ch, le portail de comparaison en ligne, a analysé les demandes d'offre d'assurance maladie enregistrées depuis la publication des primes pour 2012. Hormis l'observation que plus le taux d'augmentation est élevé, plus le pourcentage de demandes d'offre enregistré est haut, l'étude met en évidence des tendances de comportement révélatrices.

Trop peu d'assurés profitent de leur potentiel d'économie

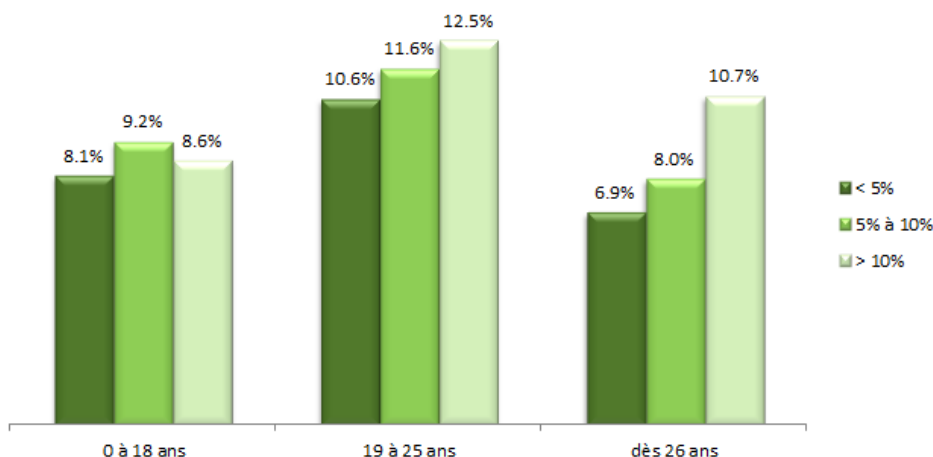
bonus.ch a analysé le taux de demandes d'offre par rapport au total des comparaisons effectuées sur son portail. Parmi les assurés dont l'augmentation de prime pour 2012 est inférieure à 5%, seuls 7.3% ont finalisé leur recherche d'une prime plus basse par une demande d'offre. Le pourcentage de demandes d'offre le plus élevé, soit 11.3%, concerne les assurés ayant subi une augmentation supérieure à 10%. Ceci montre qu'encore trop peu d'assurés profitent de leur potentiel d'économie. Un constat qui ressort également du dernier rapport OCDE : en comparaison internationale, les patients suisses paient les frais de santé directs – à savoir les dépenses non couvertes par l'assurance maladie – parmi les plus élevés. Si l'on considère que les prestations pour l'assurance maladie de base sont prescrites par la loi et donc identiques pour toutes les caisses-maladie, il est étonnant que près de 90% des assurés renoncent à une économie annuelle qui, en moyenne, s'élèverait à CHF 560.- par personne**.

Pourcentage des demandes d'offre effectuées par tranche d'évolution de prime



Pour les jeunes adultes et les adultes, 10% de hausse est la limite

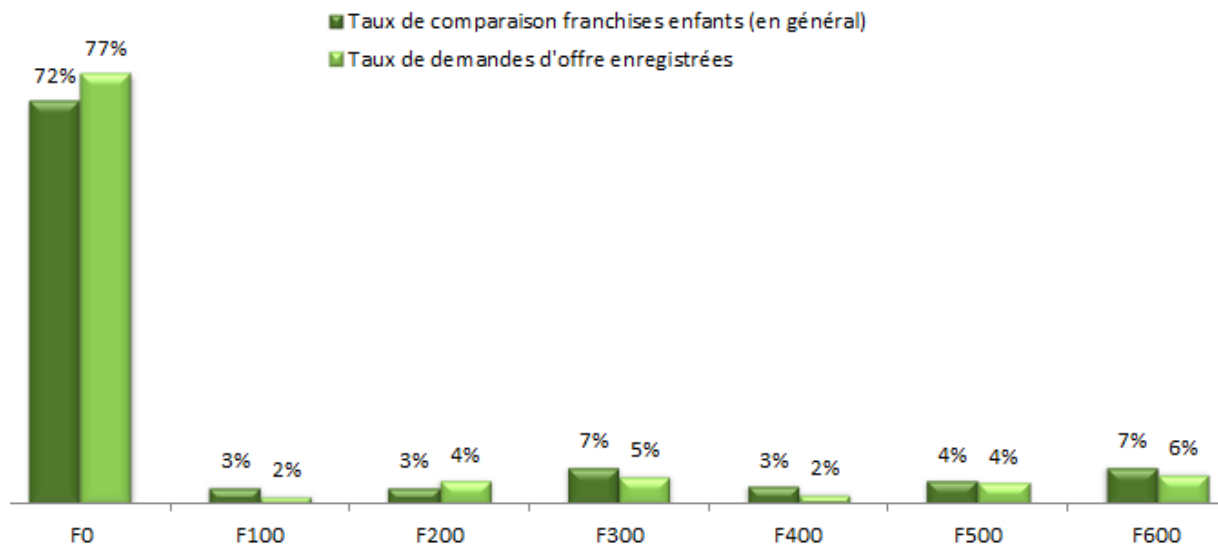
L'analyse de l'âge des demandeurs d'offres montre que les personnes de 0 à 19 ans, dont les parents assument souvent les frais d'assurance maladie, sont les moins actives en ce qui concerne ce paramètre. Plus de 90% des comparaisons pour cette tranche d'âge n'ont pas débouché sur une demande, même lorsque la prime a augmenté de plus de 10%. En parallèle, les assurés à partir de 19 ans montrent généralement plus de flexibilité en concrétisant la comparaison des caisses-maladie par une demande d'offre. Le pourcentage de demandes d'offre le plus élevé parmi les personnes ayant subi une hausse supérieure à 10% concerne en effet les jeunes adultes (12.5%) et les adultes (10.7%).



La franchise 0.- pour plus de 70% des enfants

En ce qui concerne les primes des enfants (0-18 ans), le pourcentage de demandes d'offre le plus élevé est enregistré pour les assurés dont l'augmentation de prime dépasse 5%. En termes de comparaisons comme de demandes d'offre, on relève le taux d'activité le plus important parmi les assurés cherchant une prime plus basse pour la franchise à 0 CHF. Cette dernière reste donc la franchise privilégiée pour les enfants, malgré le potentiel d'économie qu'un changement de franchise pourrait offrir. On relève également que, lorsque les parents changent de caisse-maladie, ils ont tendance à changer pour l'ensemble la famille, alors que bien des familles pourraient économiser sur leurs primes en assurant chaque membre auprès d'une caisse différente. Avant de changer pour un nouvel assureur, il est conseillé de faire d'abord une comparaison des primes pour toute la famille, puis de répéter la comparaison pour chaque membre de la famille individuellement.

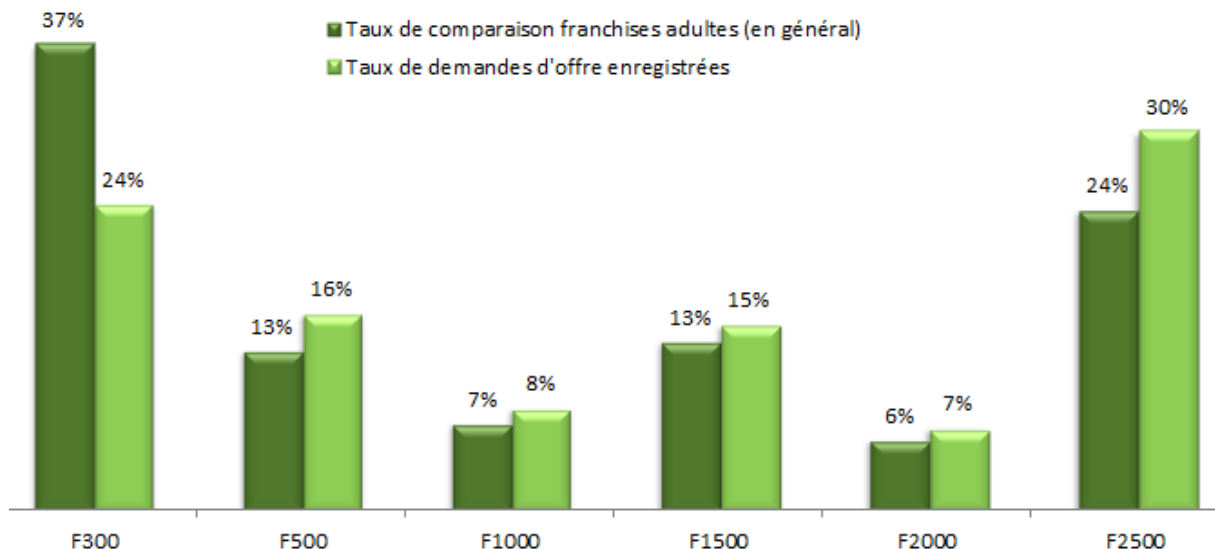
Répartition des comparaisons et des demandes d'offre par franchise pour les enfants



Les adultes réactifs pour les franchises à option

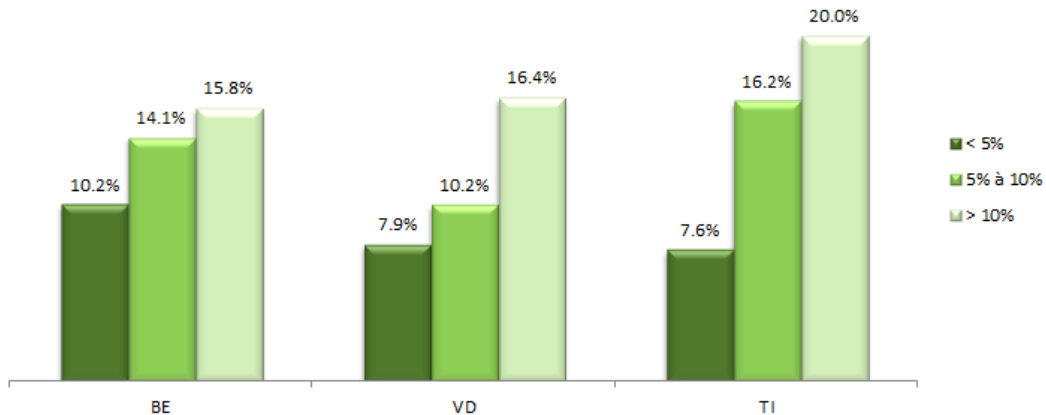
Chez les adultes, on observe une tendance générale en ce qui concerne les franchises à option : le pourcentage des personnes procédant à une demande d'offre est plus élevé si l'augmentation de prime se monte à plus de 10%, démontrant clairement la sensibilité au prix des assurés ayant choisi une franchise à option. En effet, c'est pour la franchise à CHF 2'500.- que le taux de demandes d'offre est le plus élevé : 30% des assurés qui ont concrétisé leur comparaison de prime par une demande d'offre auprès d'une nouvelle caisse ont sélectionné la franchise maximale, alors qu'elle n'est sélectionnée que pour 24% des comparaisons, la franchise à CHF 300.- étant, elle, majoritaire. Lors de la comparaison des primes, contrairement à ce qui arrive pour les franchises enfants, une partie des assurés adultes réalise donc l'économie potentielle engendrée par un changement de franchise et demande une offre en tenant compte de ce paramètre.

Répartition des comparaisons et demandes d'offre par franchise pour les adultes



Sensibilité des assurés aux coûts de la prime selon le canton

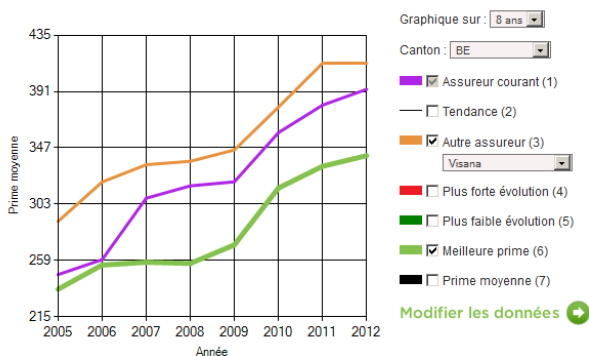
Parmi les cantons dont provient le plus grand nombre de personnes ayant effectué une comparaison de prime sur bonus.ch figurent, listés en ordre décroissant, Vaud, Zurich, Berne, Genève, Argovie et le Tessin. En regardant de plus près les classes d'évolution de hausse, on observe que les assurés du canton de Berne se montrent les plus sensibles au niveau de la prime : déjà pour une hausse de prime inférieure à 5%, plus de 10% d'entre eux ont effectué une demande d'offre, alors que pour 16.2% des Tessinois, la limite tolérée avant qu'ils ne fassent le pas et s'orientent vers la concurrence semble se situer entre 5% et 10%. Ceci dit, pour 20% des Tessinois ayant finalisé leur comparaison de primes avec une demande d'offre, la hausse était de plus de 10%.



Les Bernois semblent subir un réel effet yo-yo

Cet automne, une éventuelle réduction des primes avait été annoncée pour le canton de Berne. Cependant, le nombre d'assurés domiciliés dans ce canton s'étant rendus sur bonus.ch est considérable, par rapport à d'autres régions de Suisse. De toute évidence, ces personnes ne viennent pas uniquement pour vérifier leur niveau de prime, mais bien pour changer de caisse-maladie. Plus de 15% d'entre elles ont en effet demandé une offre à la concurrence. Une explication de ce phénomène réside peut-être en partie dans la forte augmentation des primes, pourtant très avantageuses en 2011, de l'assureur EGK Laufen. Ainsi, beaucoup d'assurés actuellement affiliés chez EGK Laufen se rendent sur notre portail pour chercher une prime moins chère et s'orientent vers d'autres caisses, notamment Assura, KPT, Supra ou encore le Groupe Mutuel. Cet exemple montre l'importance d'une réflexion à moyen terme dans le choix d'une nouvelle caisse-maladie : il est indispensable de comparer l'évolution des primes d'une caisse par rapport à ses concurrentes et d'en vérifier la solidité financière. Pour faciliter une telle analyse, bonus.ch a rajouté des indicateurs relatifs à ces paramètres dans son comparatif, qui est ainsi le plus complet parmi ceux actuellement sur le marché.

Indicateur* de stabilité des primes pour la caisse EGK Laufen : ■ ■ (Suisse) / ■ ■ (BE)



Assureur	Prime 2005	Prime 2012	Ecart en CHF	Evolution en % (a)	Evolution en % (b)
EGK Laufen	248,00	392,73	144,73	58,36 %	66,01 %
Visana	289,50	413,10	123,60	42,69 %	74,62 %

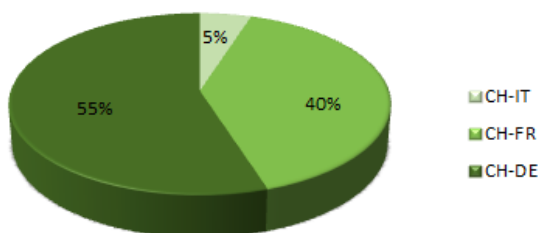
2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Avenir (GM)	236,57	255,47	257,67	256,73	271,23	315,63	332,63
Philos (GM)							340,93

Réserves pour EGK Laufen	2008	2009	2010
Réserves en million :	50,1	45,6	37,9
Primes en million :	314,5	305,3	362,6
Taux de réserves :	15,9%	14,9%	10,5%
Minimum légal :	15%	15%	15%
Différence * :	0,9%	-0,1%	-4,5%

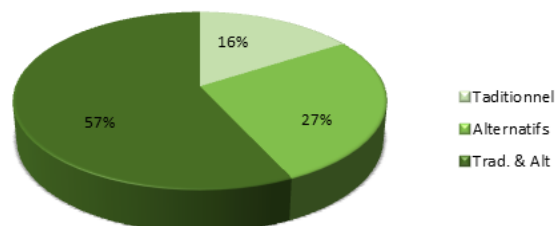
Les assurés explorent bien leurs alternatives

Cette année, bonus.ch enregistre le plus grand nombre de visites sur son portail parmi la population germanophone. Globalement, 83% des comparaisons effectuées à l'aide du calculateur de primes se font avec la sélection « vue standard » et 17% avec la sélection « vue intégrale »¹. Bien qu'avec 57% une majorité d'assurés présélectionne une comparaison des primes pour les modèles « traditionnel et alternatifs », près de 30% s'intéressent uniquement à la comparaison pour les modèles alternatifs. Les comparaisons de primes pour le modèle traditionnel sont, elles, minoritaires, avec 16%.

Provenance des visites sur bonus.ch par région linguistique



Présélection des paramètres du comparatif selon modèle d'assurance

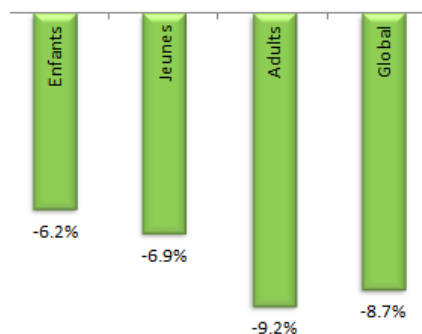


La plupart des personnes ayant effectué une comparaison de primes sur bonus.ch sont actuellement affiliées à une des dix plus grandes caisses-maladie suisses. Le pourcentage le plus élevé d'assurés ayant, par la suite, procédé à une demande d'offre auprès d'un autre assureur est à observer parmi les assurés d'EGK Laufen. Un pourcentage important de demandes d'offre provient de personnes cherchant à diminuer leur prime sans changer d'assureur, mais en optimisant les paramètres influençant le niveau de celle-ci. D'autres demandes reflètent l'intention des assurés d'économiser en changeant de caisse au sein d'un même groupe d'assureurs. Plus de 80% des demandes d'offre enregistrées concernent les modèles alternatifs, notamment le modèle « médecin de famille » (46%). Quant aux franchises, c'est pour celle à CHF 2'500.- que le plus grand pourcentage de demandes d'offre (plus de 30%) a été enregistré. Ce sont donc surtout les personnes jeunes et en bonne santé qui peuvent profiter du plus grand potentiel d'économie.

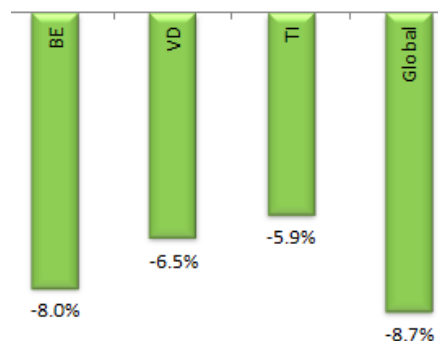
Un potentiel d'économie de CHF 300.- est le déclic

L'OFSP a annoncé une hausse moyenne des primes d'environ 2.2% pour 2012. Hausse très modérée par rapport aux deux dernières années. L'annonce de ce chiffre ainsi qu'une diminution dans la médiatisation du sujet a eu comme résultat, auprès des assurés, une réduction de l'intérêt pour un éventuel changement. Cependant, en recevant leur décompte de primes 2012, beaucoup d'entre eux ont été surpris de voir leur prime augmenter réellement de 5% et plus. C'est ainsi qu'un grand nombre d'assurés s'est rendu sur bonus.ch pour comparer le niveau des primes auprès de leur assureur actuel avec celui de la concurrence. En moyenne, 9% des comparaisons de primes ont abouti à une demande d'offre en vue d'un changement d'assurance maladie. L'analyse des données enregistrées démontre que, pour la plupart de ces assurés, l'économie réalisable en changeant d'assurance est de CHF 300.- au minimum par an.

Economie moyenne en % selon la tranche d'âge



Economie moyenne en % selon le canton



¹ La vue standard affiche, pour une région de primes donnée, la caisse-maladie la moins chère et la plus chère, la caisse-maladie actuelle de l'assuré, les différents modèles d'assurance si sélectionnés, les taux de satisfaction, l'indicateur du taux de réserves, l'indicateur de stabilité des primes ainsi que les caisses-maladie qui permettent la transmission directe de la demande d'offre. La vue intégrale affiche, pour une région de primes donnée, toutes les caisses-maladie, qu'elles permettent ou non la transmission directe des demandes d'offre.

Conclusion

Comme le montre une récente étude de bonus.ch**, le potentiel annuel d'économie moyen sur les primes de l'assurance maladie est de CHF 560.-.

L'analyse des visites et des demandes d'offre enregistrées sur bonus.ch le montre : dès que l'augmentation de prime dépasse le taux annoncé et médiatisé – 2.2% cette année – les assurés se rendent sur bonus.ch pour comparer les primes de toutes les caisses-maladie et pour calculer leur potentiel d'économie. Si l'économie envisageable se situe autour des 10%, la majorité des assurés termine sa comparaison de primes par une demande d'offre. La hausse moyenne annoncée par bonus.ch pour 2012 est de 5%. Sans changer d'assureur, la grande majorité des personnes ayant comparé les primes subirait une hausse d'au moins 6%. Les personnes ayant procédé à une demande d'offre ont pu calculer une économie potentielle par rapport à leur prime actuelle se situant autour de 9%. Les assurés, en particulier les adultes, se montrent de plus en plus sensibles aux paramètres ayant une influence sur le niveau de leur prime, en premier lieu la franchise, et semblent se rendre compte du potentiel d'économie engendré par la variation de ces paramètres. Enfin, le cas bernois montre très clairement l'importance d'autres paramètres à prendre en considération lors du choix de son assurance : la stabilité de ses primes sur le moyen terme ainsi que son taux de réserves. Un paramètre que bonus.ch permet de vérifier grâce aux indicateurs présents dans son comparatif.

**Étude sur le changement de caisse-maladie prévu pour 2012 : <http://www.bonus.ch/zrYHSXC.aspx>

Pour plus d'informations :

bonus.ch SA
Eileen-Monika Schuch
Marketing and Sales Manager
Av. de Beaulieu 33
1004 Lausanne
021.312.55.91
schuch@bonus.ch

Lausanne, le 24 novembre 2011